Article du journal Le Monde du 21 novembre 2025

Budget 2026 : de nombreuses mesures pour la jeunesse revues à la baisse, ou même supprimées, du projet

Service civique, Pass culture et Pass'Sport, aides au logement, bourses étudiantes, majoration des allocations familiales… au total, les crédits pour les jeunes de 3 à 30 ans baissent d'environ 1 milliard d'euros.

Par Claire Ané, Soazig Le Nevé et Eléa Pommiers

Pour Hugo Huet, président du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, organe consultatif placé auprès du premier ministre, le constat est sans appel : *« Les jeunes sont les oubliés du projet de budget* (…). *Cela envoie un signal assez déplorable. »* Une analyse que confirme celle des documents joints au projet de loi de finances (PLF) 2026, examiné à l'Assemblée depuis le 14 octobre.

Car si le gouvernement a prévu dans ce texte une hausse des dépenses de l'Etat de 10,5 milliards d'euros par rapport à 2025, principalement en raison d'une forte hausse des moyens de la défense, il a réduit la plupart des crédits dévolus aux jeunes de 3 à 30 ans. Ceux-ci accusent une baisse globale d'environ 1 milliard d'euros, souligne le document sur la politique transversale en faveur de la jeunesse 2026 – une annexe au PLF, accessible sur le site Budget.gouv.fr.

Cette politique totalise, certes, 119,5 milliards d'euros de dépenses, incluant l'important budget de l'éducation nationale et de ses pensions de retraite ; mais cette baisse de 1 milliard n'en est pas moins considérable, dépassant les 700 millions d'euros supprimés de l'aide publique au développement. Elle n'a fait l'objet d'aucune annonce. Elle est peu lisible et peu visible, puisqu'elle est répartie sur de nombreux programmes, rattachés à différents ministères. *« Aucune politique publique n'est aussi segmentée que celle destinée aux jeunes »*, observait la Cour des comptes dans son rapport annuel 2025.

Le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative est emblématique de ce coup de rabot. Le programme « jeunesse et vie associative » subit *« une très forte baisse de ses dotations »*, de 222 millions d'euros (– 26 %), a reconnu Benjamin Dirx, rapporteur spécial de ce budget, lors de l'examen en commission des finances, le 6 novembre. Le député (Renaissance) de Saône-et-Loire, qui fait partie de la majorité présidentielle, a exprimé ses *« réserves »* quant à l'arrêt du financement des « colos apprenantes », qui ont permis à 88 000 enfants de familles modestes de pouvoir partir en 2025. Il a aussi jugé *« soudaine et trop importante »* la baisse des services civiques, missions d'intérêt général indemnisées réservées aux 16-25 ans : 110 000 seraient financés en 2026, au lieu des 150 000 budgétés en 2025 – qui avaient été ramenés à 135 000 par des annulations de crédits en avril.

Précarité étudiante

Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » perd 4,5 millions d'euros. Disparaissent aussi de ce programme, sans être réaffectés en faveur des jeunes, les 65 millions d'euros qui étaient encore consacrés au service national universel, voulu par Emmanuel Macron, mais dont tous les bilans réalisés depuis 2023 soulignaient les écueils. Au sein du programme sports du ministère, le Pass'Sport est presque divisé par deux (– 36 millions d'euros) : cette aide à la pratique sportive, sous condition de ressources, d'un montant de 70 euros, est accordée à partir de 14 ans au lieu de 6 ans.

« Le signal envoyé par ce budget [ministériel] *ne peut être celui d'un désengagement de l'Etat envers sa jeunesse »*, ont exhorté une dizaine de parlementaires socialistes spécialistes de ces questions, dans un courrier envoyé le 13 novembre au premier ministre, Sébastien Lecornu.

Les autres ministères ne sont pas non plus épargnés. Décision déjà actée, le Pass culture sera désormais octroyé à chaque jeune de 17 et 18 ans (et non plus à partir de 15 ans), pour un coût de 127 millions d'euros, contre 210 millions en 2025. Sa part collective, versée aux collèges et aux lycées pour financer des actions culturelles, passe de 71 à 61 millions d'euros.

Alors que la précarité des étudiants s'aggrave, les crédits du programme « vie étudiante » sont ponctionnés de plus de 25 millions d'euros. De quoi diminuer encore le nombre de bénéficiaires des bourses sur critères sociaux. Sur 3 millions d'étudiants, quelque 660 000 étaient boursiers en 2024-2025, soit 17 000 de moins que l'année précédente, et le nombre le plus bas constaté depuis 2015. Une chute qui s'explique par l'absence de réévaluation du barème d'éligibilité combinée à l'inflation passée : 1 euro de revenu annuel en plus du côté des parents peut faire perdre à l'étudiant jusqu'à 908 euros de bourse, voire le statut de boursier.

Gel des aides au logement

D'importantes économies sont escomptées sur l'aide personnalisée au logement (APL). Les étudiants extracommunautaires non boursiers en seraient privés à compter de la rentrée 2026. 100 000 d'entre eux avaient perçu cette aide en 2024-2025, pour un montant mensuel moyen de 165 euros. Et ce, dans un contexte où l'accès aux bourses des étudiants étrangers est très restrictif. *« Le gouvernement a pris la décision de se faire le relais des idées de l'extrême droite en voulant instaurer la préférence nationale dans l'aide au logement pour la jeunesse »*, ont déploré dans un communiqué les principales organisations étudiantes, la Fage et l'Union étudiante. Ce *« recentrage des APL »* devrait permettre un gain de 200 millions d'euros en année pleine.

S'y ajoute un gel annoncé des aides au logement et de leurs bases de calcul, qui concernera notamment les jeunes (852 000 étudiants ont ainsi touché des APL en 2024). Il devrait aussi se traduire, pour certains, par une baisse, voire une suppression de l'aide.

L'insertion professionnelle des jeunes n'est pas épargnée : l'Union nationale des missions locales, chargées de la favoriser, dénonce de nouvelles coupes budgétaires, qui devraient conduire à supprimer 1 080 temps pleins de conseillers. Le projet de loi de finances ramène aussi à 268 840 le nombre de contrats d'engagement jeune, qui accompagnent les 16-25 ans vers un emploi durable, soit 16 160 de moins qu'en 2025.

« Alors même que le chômage des jeunes repart à la hausse (atteignant 19,7 % au troisième trimestre 2024 contre 7,4 % pour l'ensemble de la population), il est crucial de consolider, et non d'affaiblir, ces leviers d'émancipation et d'égalité », a alerté le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse dans un courrier à Sébastien Lecornu, mi-octobre.

Autres exemples : au sein de la politique de la ville, le dispositif « Quartiers d'été », qui touche surtout les jeunes, est passé de 32 millions d'euros en 2024 à moins de 20 millions en 2025 et ne dépasserait pas 5,1 millions en 2026 ; 225 000 élèves modestes, au lieu de 250 000 en 2025, pourraient manger à la cantine pour 1 euro ou moins dans les communes rurales défavorisées.

Que deviendront ces multiples coupes ? A l'Assemblée nationale, elles n'ont été examinées qu'en commission. Les députés y ont voté le rétablissement des crédits 2025 aux « colos apprenantes », au Pass'Sport, ils ont supprimé le gel et le « recentrage » des APL… Ils ont aussi voté la création d'une garantie d'autonomie pour les jeunes en formation de 18 à 25 ans. Mais cela ne préjuge en rien de la copie finale.

Familles modestes

Les jeunes risquent par ailleurs d'être touchés par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Une de ses dispositions initiales, rejetée par les députés en première lecture, mais qui peut être réintroduite, prévoit de supprimer l'exonération de charges sociales en faveur des apprentis, leur faisant perdre *« entre 101 et 187 euros nets par mois »*, selon les calculs de l'Association nationale des apprentis de France. Sans compter les moindres opportunités d'effectuer un apprentissage, du fait d'une baisse de 1 milliard d'euros des primes versées aux employeurs qui embauchent sous ce statut (baisse non comptabilisée dans la politique transversale en faveur de la jeunesse).

Toujours dans le PLFSS, Sébastien Lecornu s'est dit prêt à renoncer au gel des prestations sociales (retraites, revenu de solidarité active, prime d'activité, allocation aux adultes handicapés, allocations familiales…), et les députés ont voté en ce sens. Mais un décret devrait repousser de 14 à 18 ans l'âge de majoration des allocations familiales, sans changement pour les bénéficiaires actuels. Une économie de 200 millions d'euros dès 2026, qui irait croissant.

Pour les familles modestes, le manque à gagner futur serait de 75,53 euros par mois si elles ont deux enfants à charge ; il atteindrait 226,59 euros par mois pour trois enfants ayant entre 14 et 18 ans. *« Il n'est pas prévu de compensation par d'autres biais, alors que cette mesure affectera la qualité de vie des adolescents concernés »*, relève Hélène Périvier, qui préside le Conseil de la famille au sein du Haut Conseil de la famille, à l'enfance et à l'âge, lequel avait rendu un avis négatif sur ce report de majoration.

Ce n'est pas tout. La ponction du gouvernement sur les budgets des collectivités, évaluée à 4,6 milliards d'euros minimum, est la mesure qui pèsera le plus sur la jeunesse, pronostique David Cluzeau, délégué général d'Hexopée, qui représente notamment les employeurs de l'animation, du sport et du tourisme social et familial. Selon lui, *« les collectivités risquent de réduire leurs politiques en faveur des jeunes, aujourd'hui très importantes, mais qui ne font pas partie de leurs compétences obligatoires »*.

Prié de réagir, le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative répond que *« tous les dispositifs financés par l'Etat doivent contribuer au rééquilibrage des finances publiques »*. Bien que « chef de file » de la politique transversale en faveur de la jeunesse, il refuse de se prononcer sur les lignes budgétaires portées par les autres ministères. Et conclut ainsi : *« La ministre* [Marina Ferrari] *s'en remet à la sagesse du Parlement : c'est sa priorité, et celle du gouvernement, que de laisser pleinement les parlementaires mener leurs travaux. »*